

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Delafaix	Pouvoir à Alain Cano
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Pierrick Courilleau (à compter de son installation)	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2022-85 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-41-3 et L.5216-5,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » et notamment son article 66,



**Vu** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 3,

**Vu** la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites et notamment son article 1<sup>er</sup>,

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et notamment son article 21,

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Engagement et Proximité », et notamment son article 13,

**Vu** l'arrêté n°2015063-002 du Préfet de la Région Île-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant périmètre pour la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous,

**Vu** la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 16 novembre 2016 portant adoption du projet de territoire 2016-2026,

**Vu** la délibération n°2021-358 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 15 décembre 2021 portant actualisation du projet de territoire 2021-2031,

**Vu** la délibération n°2017-152 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 28 juin 2017 portant adoption des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-PREF.DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

**Vu** la délibération n°2021-54 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 31 mars 2021 portant modification des statuts-changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-PREF.DRCL/n°617 du 2 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » (CACPS) relative au changement d'adresse de son siège,

**Vu** la délibération n°2022-250 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 28 septembre 2022 approuvant la modification des statuts,

**Considérant** que les réformes territoriales, en matière de droit de l'intercommunalité, ont impacté les compétences des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

**Considérant** que le champ des compétences obligatoires dont disposent les communautés d'agglomération a été élargi à l'eau, l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,



**Considérant** que des modifications ont été apportées à la définition des compétences obligatoires des communautés d'agglomération en matière d'aménagement de l'espace communautaire et d'accueil des gens du voyage,

**Considérant** la catégorie des compétences optionnelles, qui continuent désormais à être exercées à titre supplémentaire, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues par l'article L5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que dans un souci de clarté, il y a lieu de procéder à la mise à jour des statuts, en indiquant d'une part les compétences obligatoires et d'autre part les compétences supplémentaires,

**Considérant** l'opportunité de confier à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay la compétence Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE),

**Après en avoir délibéré, par 32 voix pour 1 Abstention (M. Alexis Midol-Monnet),**

- **Approuve** les statuts tels que présentés.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

12 4 NOV 2022

12 4 NOV 2022

David ROS  
Maire d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne



